

Traitement des FSE qui n'ont pas reçu d'ARL

Le bug du serveur SNCF qui est en rade depuis plusieurs jour me donne l'occasion de me servir pour la première fois de cette fonction. (alors que, en fait, dans ce cas précis on ne devrait pas...mais Oblige...)

A savoir :

Selon le texte conventionnel du 11 février 2005, article 8.11.5.2. traitements des incidents :

= « **les partenaires conventionnels s'engagent à s'informer réciproquement de tout dysfonctionnement du système et à collaborer pour y apporter une réponse appropriée dans les meilleurs délais** »

A savoir aussi :

Si l'ARL reçu est positif : vous avez l'assurance que la télé-transmission du lot s'est correctement déroulée et que ce dernier est réceptionné par l'organisme destinataire. **Le fichier reçu peut exceptionnellement être inexploitable malgré un ARL positif. Dans ce cas, la CPAM vous informera de la marche à suivre.**

<http://www.cpam-lepuy.fr/professionneldesante/doc%20noemie.pdf>

Le cas qui nous intéresse ici est l'absence de réception d'ARL (dont la gestion est différente de celle en cas de réception d'un ARL –)

Selon le texte conventionnel :

= « En cas d'échec de télé-transmission d'une FSE, le médecin...établit un duplicata sous forme papier de la FSE. **Ce duplicata mentionne expressément le motif de sa délivrance et les références de la FSE non transmise [numéro de FSE et de lot]**

En fin de télé-transmission, vous avez donc la bonne surprise d'être averti qu'un lot transmis une deuxième fois n'est toujours pas accepté.



Il vous faut donc aller consulter la liste des lots :

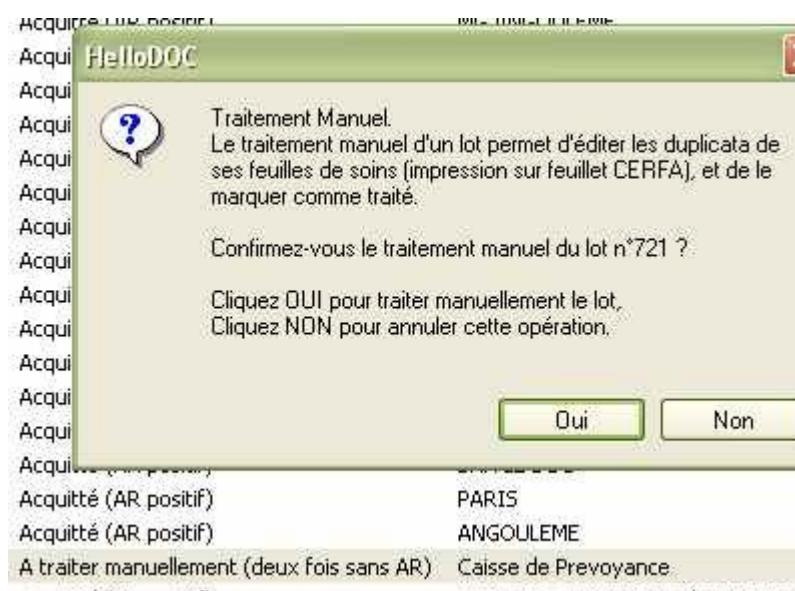
Menu « Affichage » puis « lots de FSE » : le responsable est facilement repérable.

Lot 720	29/08/2007	Acquitté (AR positif)	ANGOULEME
Lot 721	01/09/2007	A traiter manuellement (deux fois sans AR)	Caisse de Prevoyance
Lot 722	29/08/2007	Acquitté (AR positif)	U.M.T.N.S. RADIANCE

Il vous faut sélectionner la ligne, faire un clic droit :



puis un clic sur « traiter manuellement »



après validation du « oui », il faut insérer une Feuille de soins papier dans l'imprimante :



puis lancer l'impression

ATTENTION : si vous n'avez jamais imprimé de FSP, veuillez paramétrer auparavant cet outil..

Le résultat est une FSP semblable à ce que vous auriez obtenu en imprimant une FSP à partir de « quittance » après ouverture de la FSE directement dans le dossier du patient, sauf qu'est mentionné tout en haut « DUPLICATA FSE n° XXXXX, mais manque le numéro du lot qu'il faut rajouter manuellement selon le texte conventionnel, de même que le motif.

cerfa **feuille de soins - médecin**
 N° 12541*01 **DUPLICATA FSE n° 21788** et suivants du Code de la sécurité sociale
 Art. L. 115 du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre date 27/08/07

PERSONNE RECEVANT les SOINS et ASSURE(E) (*)
 (la ligne "nom et prénom" est obligatoirement remplie par le médecin)

nom et prénom **ARD, Rene**
(suivre, s'il y a lieu, du nom d'épouse(s))

numéro d'immatriculation 1 2 2 0 9 3 7 2 6 [REDACTED] 2 0 **0 4 1 1 0 0 0 0**
code de l'organisme de rattachement en cas de dispense d'avance des frais (à remplir par le médecin)

date de naissance 1 4 0 9 1 9 2 2

ASSURE(E) (à remplir si la personne recevant les soins n'est pas l'assuré(e))

nom et prénom
(suivre, s'il y a lieu, du nom d'épouse(s))

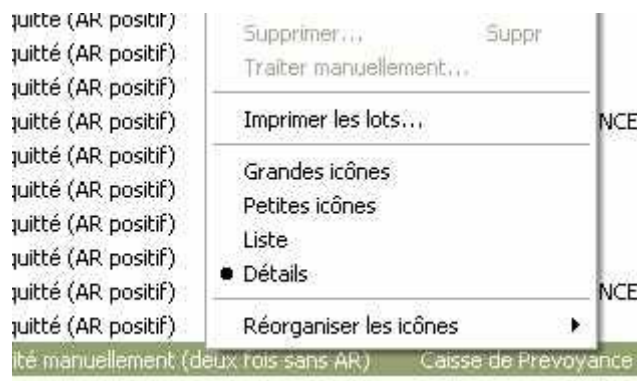
numéro d'immatriculation

ADRESSE de L'ASSURE(E)
 34 rue [REDACTED] 16000 ANGOULEME

MEDECIN (à remplir par le médecin)
à la voir sur l'écran à son libéral dans un établissement ou chez son établissement

identification du médecin ou de l'établissement **DOCTEUR YVES ADENIS LAMARRE** médecin salarié n° d'identification spécialité

Après avoir fait cette manœuvre, vous ne pouvez plus la recommencer à partir de la page des lots.



Que faire de cette FSP ?

- la signer, puis
- s'il n'y a pas de tiers-payant, la faire parvenir au Patient, pour qu'il la signe et l'envoie lui-même
- en cas de tiers-payant, l'envoyer soi-même à la caisse correspondante

Ycal